



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-081-DE

2026-081

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Avenant n°1 à la convention d'utilisation d'une salle de sport entre la ville et l'OGEC LA SALLE SAINT-ROSAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Sabrina MESLEM

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du sport,

Considérant les échanges avec le responsable de l'établissement qui permettent d'envisager une utilisation de la salle de sport le mercredi de 16h00 à 18h00 et ce jusqu'au 3 juillet 2026,

Considérant la saturation des installations sportives de la ville et l'impossibilité de proposer des créneaux horaires nouveaux,

Considérant en conséquence qu'il est d'intérêt général de permettre aux services municipaux et aux associations d'exercer leurs activités dans des locaux adaptés à leur pratique,

Considérant que cet usage doit être encadré par un avenant à la convention signée le 6 septembre 2016,

Sur le rapport présenté par Nabil CHABANE, Adjoint au Maire, chargé du sport,

Après en avoir délibéré,

Par 44 voix pour et 1 abstention,

Article 1 : Approuve la signature de l'avenant n° 1.

Article 2 : Dit que tous les autres articles de la convention signée le 6 septembre 2016 restent inchangés.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'OGEC LA SALLE SAINT-ROSAIRE.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26

Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26

Pour le Maire et par délégation